



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

« Transition énergétique » : quand l'Etat se coupe les mains et prétend agir

Question écrite n° 1025

Texte de la question

M. François Ruffin interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'avenir de l'entreprise Altrad-Endel. Le Gouvernement empêchera-t-il le dépeçage de Endel ? Il s'agit d'une ancienne filiale d'Engie, *leader* Français de la maintenance industrielle et des services à l'énergie, qui intervient, entre autres, dans les centrales nucléaires. Pour rappel, l'ex-directrice générale de Engie, Laurence Kocher, misait sur la décarbonation de son groupe, sur la sortie du pétrole et du gaz, sur la production d'énergies vertes et surtout, « dans la deuxième vague de la transition », sur les services énergétiques aux entreprises, les aidant à rechercher et mettre en œuvre, de nouvelles solutions : Endel était alors au cœur de cette stratégie. Mais au printemps 2020, le Conseil d'administration, dont l'État, premier actionnaire, débarque la DG, refusant cette orientation. Engie se concentre alors sur son « cœur de métier », le gaz, la production d'électricité. La firme choisit de se « réorganiser », selon le jargon de l'entreprise, de « faire le ménage dans ses activités de services », comme l'énonce la presse, de se « démanteler », comme le dénoncent les syndicats. Les « services multi-techniques » en font les frais : ces 76 000 salariés, dont 27 000 en France, sont rebaptisés « Equans » pour mieux être revendus (à Bouygues). Et, donc, ce qui constitue l'objet de cette question, la branche historique Endel, est rachetée par le groupe Altrad, qui est spécialisée dans le matériel de bâtiment et aucunement dans l'industrie. M. le député pense que ce choix est une erreur. D'abord, c'est le secteur nucléaire qui va se trouver un peu plus dans le chaos, avec l'un de ses chaînons pour la maintenance qui sera moins sécurisé que fragilisé. Ensuite, parce que le Gouvernement promet une « transition écologique », réclame aux entreprises des « économies d'énergie », mais se prive d'outils majeurs pour intervenir, pour soutenir cette conversion. L'État se coupe les mains et prétend agir. Mais ces décisions, déplorables selon M. le député, appartiennent au passé. La « réorganisation » de Endel, en revanche, commence, ce qui ne constitue pas, à vrai dire, une surprise. La tactique du repreneur est classique : sous couvert de « réorganiser » à son tour, il va diminuer les coûts. Un syndicaliste a analysé la situation auprès de M. le député en ces termes : « Le groupe Altrad veut découper l'entreprise en petits morceaux sans justification économique ou d'efficacité. Le seul argument qu'avance la direction, c'est la nécessité de responsabiliser les directeurs régionaux pour qu'ils puissent prendre des décisions avec plus de souplesse. Mais il évident que l'objectif est juste de faire passer Endel de trois grosses entités à une douzaine d'établissements qui seront en concurrence les uns avec les autres. C'est toujours pareil : dès qu'une grosse entreprise est rachetée, la nouvelle direction voit d'un mauvais œil les acquis sociaux et les leviers d'action des salariés. En créant des CSE de 100, 120 personnes, ils vont pouvoir dénoncer les accords d'entreprise, jouer sur le manque de compétitivité et tout le monde va y perdre ». M. le député alerte le Gouvernement au nom des 5 000 salariés, bien sûr, qui s'interrogent pour leur avenir. Mais il l'alerte aussi, surtout, pour l'avenir de cet outil, nécessaire à l'industrie française, nécessaire à sa transformation. Aux dernières « Rencontres Economiques » d'Aix en Provence, face aux multiples soucis dans les centrales nucléaires, face aux retards sur les chantiers, M. le ministre a déclaré : « Nous avons aussi besoin de former des chaudronniers et des soudeurs ». C'est vrai. Mais il est également nécessaire d'avoir un acteur fort, en France, qui structure les services énergétiques aux entreprises et non d'une kyrielle de sociétés qui recourront, *in fine*, à la sous-traitance de la sous-traitance. C'est là un secteur stratégique. Que compte faire le Gouvernement pour empêcher le lent démantèlement de Endel ? Laissera-t-il faire ?

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est pleinement attentif aux entreprises de la filière nucléaire qui sont impliquées dans des enjeux stratégiques pour le pays tel que la maintenance du parc nucléaire en exploitation ou la construction de nouveaux réacteurs. Au vu de ces enjeux, EDF a lancé en 2019 le plan d'excellence « Excell » qui lui permet notamment de pouvoir renforcer ses relations avec ses fournisseurs et de pouvoir évaluer leur crédibilité industrielle et le partage des risques et des plannings avant les prix ; 58 industriels ont également développé leur plan d'excellence, dont Endel. Le Gouvernement a mis en place dans le cadre de France Relance plusieurs dispositifs permettant notamment de soutenir les entreprises de la filière nucléaire pour les moderniser, renforcer leurs compétences et investir dans l'innovation, dont notamment : un appel à projets, dédié aux projets de modernisation, de développement ou de relocalisation des sites industriels au service de la filière, ainsi que les projets de recherche et développement dits d'« Usine du futur », visant à renforcer la compétitivité des entreprises et à lever les verrous technologiques à leur performance, a permis de soutenir 104 projets, avec un montant total de 125 M€ de subventions accordées, pour près de 422 M€ d'investissements, un appel à projets dédié au renforcement des compétences critiques de la filière (telles que le soudage et l'usinage) a permis de soutenir 32 projets, avec un montant total de 25 M€ de subventions accordées, pour plus de 60 M€ d'investissements, un dispositif de bourses d'étude nucléaire mis en œuvre par l'association « Université des métiers du nucléaire (UMN) », et permettant le versement d'une aide de 600 € par mois et par élève pendant leur formation (BTS, BAC Pro ou CAP) ; lors de la phase pilote de l'année scolaire 2021-2022, 50 élèves au sein de 10 lycées pilotes ont bénéficié de cette bourse au mérite, qui a été étendue à 200 élèves répartis dans 26 lycées pour l'année scolaire 2022-2023, puis 2023-2024. Dans ce cadre, grâce à France Relance, Endel a bénéficié du soutien au titre de deux projets nucléaires : le projet « Expertise télévisuelle (ETV) des plaques entretoises (PE) des générateurs de vapeur (GV) », porté par sa filiale ENDEL SRA, s'inscrit dans une démarche de développement et d'optimisation technique et opérationnelle de la maintenance des installations nucléaires ; son objectif principal est de développer un outillage robotisé pour l'examen télévisuel de toutes les plaques entretoise adapté à toutes les typologies de GV du parc nucléaire français. L'innovation liée au projet « ETV PE GV » participera au prolongement de l'exploitation des centrales nucléaires d'EDF, tout en optimisant la sécurité et l'exposition aux rayonnements des opérateurs de maintenance, le projet « Ecole des Métiers » vise à répondre aux enjeux à court, moyen, et long terme du maintien des compétences, à renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie, et à assurer la disponibilité des ressources critiques pour l'avenir de la filière nucléaire. L'objectif est d'accroître les capacités de formation, d'anticiper et répondre aux enjeux industriels du parc nucléaire et des autres secteurs industriels, et de leur qualité, en particulier par la digitalisation et la modernisation des actions pédagogiques. Grâce à ce soutien, l'École des métiers d'Endel, qui formait depuis plus de 30 ans ses propres experts techniques, s'est ouverte au grand public, notamment à ses clients et à ses confrères, avec un centre de formation de 8 000 m² à Avoine. Le Gouvernement a également mis en place avec EDF un fonds d'investissement appelé « Fonds France Nucléaire », doté au global de 200 M€, permettant de soutenir en fonds propres les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sensibles de la filière et d'accompagner leur croissance. Enfin, le ministre utilise le cas échéant tous les moyens du code monétaire et financier à sa disposition pour protéger les activités stratégiques vis-à-vis d'intérêts étrangers.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1025

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 mars 2023

Question publiée au JO le : [6 septembre 2022](#), page 3905

Réponse publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9199